



## Manitoba Advocate for Children and Youth

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

#### DÉCLARATION DE PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LES SERVICES DE TRAITEMENT DES DÉPENDANCES POUR LES JEUNES – BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

*M<sup>me</sup> Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba, annonce la tenue d'une table ronde sur la recherche de solutions pour lever les obstacles à la mise en place de services efficaces et adaptés de traitement des dépendances pour les jeunes du Manitoba.*

#### 16 AVRIL 2024 – TERRITOIRE DU TRAITÉ NO 1 ET TERRITOIRE DES MÉTIS DE LA RIVIÈRE ROUGE, Winnipeg (Manitoba)

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba souhaite attirer l'attention sur la situation de crise des dépendances qui touche actuellement les jeunes du Manitoba et sur le travail urgent qu'il reste à accomplir pour traiter et prévenir les effets négatifs possibles des dépendances et des services de santé mentale inadéquats offerts pour y faire face à travers la province. Au cours des cinq dernières années, le Bureau a constaté une augmentation du nombre de décès d'enfants attribuables à l'abus de substances psychoactives.

Les enfants et les jeunes du Manitoba ont le droit d'être protégés contre les drogues nocives et de recevoir les meilleurs soins médicaux et services de santé mentale, y compris des services de traitement des dépendances, comme le stipulent les articles 33 et 24 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*. Il incombe au gouvernement du Manitoba de protéger ces droits en s'attaquant aux obstacles qui entravent la mise en place de services de traitement des dépendances efficaces et adaptés aux besoins des jeunes.

« Le Bureau est en communication avec divers intervenants qui aident directement les enfants et les jeunes ayant des problèmes de dépendance, et avec les personnes chargées de superviser les mandats opérationnels et législatifs relatifs à ces mesures de soutien », fait observer M<sup>me</sup> Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba. **« Nous avons appris qu'il existe des lacunes en matière de services et une absence de modèles de continuum de soins, ce qui signifie que les jeunes ne reçoivent pas le soutien nécessaire pour répondre à leurs besoins en temps voulu. » Les intervenants ont souligné l'importance d'une meilleure coordination des services, de meilleures activités de sensibilisation, accessibilité et disponibilité des ressources, et de meilleures relations entre les prestataires de services.**

Le Bureau a également consulté des jeunes qui ont éprouvé des problèmes de dépendance afin de connaître de première main leurs besoins et leurs expériences. M<sup>me</sup> Gott explique que « la plupart des jeunes à qui nous avons parlé ne connaissaient pas l'éventail des services qui leur étaient offerts. Ils ont

indiqué qu'il était urgent de recevoir plus de renseignements sur les ressources et plus de soutien sur la façon d'y avoir accès. **Bien qu'ils aient tous reconnu le besoin de parler de leurs problèmes et de recevoir de l'aide professionnelle, ils ont souligné à quel point il était difficile de trouver un conseiller en toxicomanie pour les jeunes.** » Il existe de nombreux obstacles à surmonter pour accéder aux services. Les jeunes expliquent notamment qu'ils ont besoin d'endroits où ils se sentent en sécurité et appuyés, d'endroits confortables et semblables à un chez soi, et où ils ont accès à long terme à des soins holistiques et à des services de soutien en situation de crise. Enfin, comme les jeunes ont indiqué qu'ils faisaient usage de substances psychoactives en grande partie comme mécanisme d'adaptation, il est clair qu'il existe depuis longtemps un besoin de s'attaquer aux causes profondes des dépendances au Manitoba, telles que les traumatismes, la violence, l'instabilité du logement et la pauvreté.

Le Bureau tient à exprimer son soutien et sa gratitude aux prestataires de services de traitement des dépendances chez les jeunes qui font preuve d'un grand dévouement au Manitoba. « Ces professionnels jouent un rôle crucial dans notre communauté, en offrant des soins et un soutien essentiels aux jeunes qui luttent contre les dépendances », ajoute M<sup>me</sup> Gott. « Nous reconnaissons leur détermination et leurs efforts louables face aux défis, et nous les soutenons dans leur mission visant à améliorer la vie de nos jeunes ».

Cela dit, les prestataires de services de traitement des dépendances et de santé mentale sont confrontés à des défis et à des limites considérables dans le cadre de leur travail essentiel. Il est impératif que le gouvernement du Manitoba injecte davantage de ressources dans la prévention des toxicomanies et l'intervention dans ce domaine, y compris une stratégie axée sur les jeunes, et que nous nous mobilisions comme communauté pour répondre collectivement à ces préoccupations. **Nous sommes donc heureux d'annoncer que le Bureau anime une table ronde pour aborder ensemble les questions relatives aux services de traitement des dépendances chez les jeunes au Manitoba.**

### **Table ronde sur les services de lutte contre les dépendances**

La table ronde sert de plateforme pour le dialogue et la collaboration entre les intervenants. Les discussions porteront sur la toxicomanie chez les jeunes et la prestation de services dans le cadre d'une approche à multiples facettes. Pour trouver des solutions globales, il est essentiel que les fournisseurs de services, les organismes publics et les experts travaillent en collaboration.

Comme l'explique M<sup>me</sup> Gott, « nous avons pour objectif commun de veiller à ce que chaque jeune de notre province ait accès à l'aide et aux soins nécessaires pour vaincre la dépendance et mener une vie saine et épanouissante. Nous nous sommes engagés à écouter et à soutenir les jeunes et les prestataires de services. Cette table ronde nous permettra de renforcer les efforts collectifs déployés pour appuyer nos enfants et nos jeunes. »

Nous sommes impatients d'entamer des discussions fructueuses et de travailler ensemble pour répondre à ces préoccupations vitales afin de créer un avenir plus radieux et sans dépendance pour les jeunes du Manitoba.

**Si vous ou l'un de vos proches êtes en difficulté, vous pouvez obtenir de l'aide.**

- Ligne de prévention du suicide du Manitoba (sans frais) : 1 877 435-7170
- Jeunesse, J'écoute (sans frais) : 1 800 668-6868
- Services 24 heures aux jeunes en crise à Winnipeg : 204 949-4777
- Services 24 heures aux jeunes en crise à l'extérieur de Winnipeg : 1 888 383-2776
- Ligne de soutien aux survivants des pensionnats : 1 866 925-4419

- 30 -

**Personne-ressource pour les médias :**

Lindsay Ridgley, gestionnaire, Éducation du public

204 451-6111

[lridgley@manitobaadvocate.ca](mailto:lridgley@manitobaadvocate.ca)

**À propos du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba**

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba est un bureau indépendant et non partisan de l'Assemblée législative du Manitoba. Il représente les droits, les intérêts et les points de vue des enfants, des jeunes et des jeunes adultes du Manitoba qui reçoivent ou devraient recevoir des services publics provinciaux. Pour ce faire, il fournit un soutien direct aux jeunes et à leur famille, passe en revue la prestation des services publics après qu'un enfant est décédé ou a subi une lésion grave, et effectue des recherches centrées sur l'enfant au sujet de l'efficacité des services publics au Manitoba. Le Bureau est habilité par la loi à formuler des recommandations dans le but d'améliorer l'efficacité des services offerts aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes, et des interventions qui en découlent. Le Bureau est investi d'un mandat en vertu de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, guidée par la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, et agit dans le meilleur intérêt des enfants et des jeunes.